

L'honorable M. Choquette: Ou dans des hôpitaux psychiatriques.

L'honorable M. Croll: Des déserteurs.

L'honorable M. Aseltine: Un instant; vous ne nous parlez pas, il me semble, des activités du comité. Voici ce que vous voulez signaler à notre attention:

Signaler à l'attention du Sénat les activités du comité sénatorial spécial de la pauvreté, notamment le travail accompli durant le congé d'été.

Je ne puis vous suivre.

L'honorable M. Croll: Nous vous avons envoyé des mémoires au sujet de notre travail. Une bonne partie des renseignements que nous avons glanés un peu partout au pays vous sont donnés maintenant sous une forme condensée.

Je ne saurais vous dire: on nous a dit ceci à Terre-Neuve et cela au Nouveau-Brunswick; mon exposé actuel porte sur l'ensemble.

On compte 160,000 mères qui ont charge de familles; les enfants dont elles ont uniquement la charge et dont quelques-uns vont à l'école sont au nombre de 350,000. Les bénéficiaires de prestations sociales, les malades, les vieillards, les gens qui ne font plus partie de la population active ont besoin d'un revenu, de services, d'occasions d'emploi et de mesures d'encouragement.

Leur situation n'a pas changé, leur droit à une aide financière existe toujours. On ne devrait plus les laisser attendre. Nous devons sûrement nous en occuper; cela nous fournirait au moins l'occasion de faire pour les enfants des pauvres ce que nous n'avons pas fait pour les parents. J'ai parlé du revenu de base garanti; pour ainsi dire tous les témoins au comité étaient d'accord là-dessus. Nous devons sérieusement étudier cette question.

Chaque fois qu'on mentionne la chose, tout le monde demande ce que cela coûtera. Je ne saurais le dire aussi longtemps qu'on n'aura pas fixé un seuil ou une norme de pauvreté. Il est impossible de le dire, mais bien des gens, sans même savoir ce que cela coûterait, ont déjà décidé que nous ne pouvions nous le permettre. A mon avis, ils devraient se demander, je suis prêt à le leur demander, si nous pouvons nous permettre de ne rien faire.

A mon avis, nous devons préparer un programme, établir un plan en vue d'une génération sans pauvres. Nous ne sommes ni des voleurs ni les gardiens du Trésor. Celui-ci devra s'occuper de ses propres affaires, et faire preuve de jugement. Le gouvernement décidera ce que nous pouvons nous permettre et ce dont nous devons nous passer. Depuis le début de ma carrière politique, je me fais dire que nous ne pouvons nous le permettre. Hier, un témoin au comité s'est fait dire cela; il a répondu aussitôt avoir entendu la même observation au sujet de toutes les mesures de bien-être jamais proposées; y compris la loi des pensions de vieillesse, en 1927.

Je vous rappellerai aussi qu'en 1966 le Sénat a recommandé une prestation de \$75 pour les vieillards, ainsi qu'une réduction de l'âge d'admissibilité. Vous vous souviendrez à quel point on s'est inquiété de ce que cela coûterait de 125 millions à 150 millions de dollars. Nous avons passé bien des nuits blanches à cause de cela, pour

enfin décider que la mesure s'imposait. On nous a critiqués de dépenser de 125 à 150 millions de dollars; imaginait-on que les sénateurs puissent recommander une chose pareille? Une fois les dispositions prises, les suppléments ajoutés, le gouvernement avait dépensé \$250,000 et le pays s'en réjouissait et appuyait la mesure.

Je me rappelle un autre incident qui remonte au temps de l'honorable Walter Harris, ministre des Finances dans le cabinet Saint-Laurent. Il avait dit: «Tout ce que notre pays peut se permettre comme pension, c'est \$6, pas un cent de plus. Ce sera fatal le jour où nous donnerons davantage». Un homme du nom de Diefenbaker a dit: «N'y faites pas attention. Nous pouvons donner davantage.» Il a été élu et a porté la pension à \$15.00. Le pays n'en est pas moins riche.

Nous devons y songer sérieusement, car nous devons faire quelque chose. Si nous ne pouvons que lancer le programme, quitte à l'intensifier plus tard, cela en vaudra la peine, car les jours des perdants silencieux sont révolus. Une idée est ancrée chez certains pauvres, savoir qu'ils sont nés pour un petit pain. Je ne pense pas qu'ils y croient encore. Je ne saurais dire si cela a été vrai ou non, mais vous seriez surpris de voir les preuves que nous avons à ce sujet.

Je ne sais combien d'argent nous avons dépensé, mais il me semble que si nous voulons vraiment faire quelque chose pour ceux que la pauvreté écrase, notre produit national brut a augmenté d'année en année et nous a apporté un certain montant de nouveaux impôts. Les Canadiens n'ont pas à donner une partie de ce qu'ils ont. Ils n'ont qu'à s'engager à partager plus équitablement l'abondance croissante qu'apportera l'économie. Si cela prend cinq ans, ou davantage, nous aurons au moins commencé. Pour toutes les mesures de bien-être social au Canada, il a fallu oser commencer.

J'ai parlé trop longtemps, mais je dois vous donner ces renseignements. Mon ami ici, qui est un sénateur ancien et estimable, a demandé ce que fait le comité. Nous essayons de déterminer un niveau de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de vie. Des chercheurs et des organismes compétents ont effectué des études, et le comité est en possession de renseignements très utiles sur ce point vital. Nous devons les apprécier et faire rapport. Voilà ce qui nous occupe, et c'est un aspect capital de notre étude.

Premièrement, nous avons une étude faite en 1969 par le Bureau fédéral de la statistique, qui porte sur la famille d'une à cinq personnes. Nous avons aussi l'étude du Conseil économique du Canada, datée de 1968, qui portait aussi sur la famille d'une à cinq personnes. Vient ensuite l'étude du ministère ontarien de l'Économie, parue en 1969, portant sur la famille d'une à cinq personnes. Puis le sondage de l'Institut canadien de l'opinion publique, effectué en 1969 et qui portait sur la famille de quatre personnes. Le comité dispose d'une étude spéciale réalisée à son intention par l'Institut canadien de l'opinion publique—appelé Gallup Poll—sur la famille de cinq personnes; elle a été terminée en juin 1970. L'Institut avait posé les questions suivantes:

- (1) Votre foyer compte combien de personnes qui en font régulièrement partie?
- (2) Quel était le revenu de votre famille l'an dernier, avant le paiement des impôts?
- (3) Quel est le montant minimum dont une famille comme la vôtre a besoin chaque semaine, dans cette